

Sommaire

Respect et suivi des modalités FHVC

Lots privés de Scierie Dion et fils inc.

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
CATÉGORIE 1 - CONCENTRATIONS DE <i>DIVERSITÉ BIOLOGIQUE*</i> QUI SONT <i>SIGNIFICATIVES*</i> À L'ÉCHELLE MONDIALE, NATIONALE OU RÉGIONALE, INCLUANT LES ESPÈCES <i>ENDÉMIQUES*</i>, LES <i>ESPÈCES RARES*</i>, LES <i>ESPÈCES MENACÉES*</i> ET <i>VULNÉRABLES</i>.				
1.1 Habitat répertorié d'une EMV.	Protection, maintien ou restauration de l'habitat.	<p>Suivre les modalités dans les plans de rétablissement des EMV.</p> <p>Si le plan de rétablissement de l'EMV est inexistant, mettre en oeuvre des pratiques minimisant les impacts sur l'EMV.</p>	<p>Mise à jour de la banque de données selon les observations.</p> <p>Respect des prescriptions.</p>	Aucun de répertorié
1.2 Espèces en péril dont l'habitat n'est pas localisé, mais qui sont sensibles à l'exploitation forestière		<p>Contribution à l'acquisition de connaissances par le biais de la formation des travailleurs.</p> <p>Mise en oeuvre de l'aménagement écosystémique.</p>		100% des habitats et des écosystèmes particuliers ont été protégés (voir SGE)

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
1.3 Flore en péril	Protection, maintien ou restauration de l'habitat.	Contribution à L'acquisition de connaissances par le biais de la formation des travailleurs; Mettre en oeuvre le plan de rétablissement de l'espèce. Si le plan de rétablissement de l'EMV est inexistant, mettre en oeuvre des pratiques minimisant les impacts sur l'EMV (p.ex. zone tampon, opération d'hiver).	Mise à jour de la banque de données selon les observations. Respect des prescriptions.	Aucun de répertorié
1.4 Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	Site de reproduction pour la sauvagine. Importance pour d'autres espèces d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles.	Les modalités prévues au RADF seront appliquées.	Mise à jour de la banque de données selon les observations. Respect des prescriptions.	Aucun de répertorié
1.5 Aires de confinement du cerf de Virginie	Essentielle à la survie du cerf (nourriture, abri, dépense énergétique faible). Espèce rare sur le territoire, susceptible d'être récoltée si absence de localisation.	Les modalités prévues au RADF seront appliquées.	Mise à jour de la banque de données selon les observations. Respect des prescriptions.	Aucun de répertorié

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
1.6 Frayères	Site de reproduction. Sédimentation par le réseau routier.	Les modalités prévues au RADF seront appliquées.	Mise à jour de la banque de données selon les observations. Respect des modalités du RADF Respect des prescriptions.	Aucune frayère de localisée 100% des modalités de traverse du RADF et des prescriptions respectées
1.7 Héronnières	Site de reproduction. Sensible au dérangement.	Les modalités prévues au RADF seront appliquées.	Mise à jour de la banque de données selon les observations. Respect des prescriptions.	Aucun de répertorié
1.8 Lac à omble de fontaine	Température stable des eaux des tributaires est nécessaire pour la survie des alevins de cette espèce. Sédimentation par le réseau routier. Augmentation de la température si déboisement des intermittents.	Modalité prévue par les SFI du MFFP.	Mise à jour de la banque de données selon les observations. Respect des prescriptions.	Aucun de répertorié

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
1.9 Espèces ligneuses à la limite de leur aire de répartition ou régression (Épinette rouge, Pin blanc, Chêne rouge et Thuya occidental)	Conserver la diversité biologique régionale et intraspécifique. Risque de récolte, donc de diminution des populations.	Ne pas récolter. Favoriser le maintien et la régénération de l'espèce par des traitements sylvicoles adaptés. Reboisement. Dégager lors des traitements sylvicoles (PIB et THO).	Respect des prescriptions. Nombre de plants replantés EPR Préparation de terrain par poquets (PIB)	100% des modalités respectées
1.10 Espèces animales à la limite de leur aire de répartition	Conserver la diversité biologique régionale et intraspécifique. Risque de perte d'habitats essentiels par l'exploitation forestière.	Mise en oeuvre de l'aménagement écosystémique.		Aucune
Catégorie 2 - Grands écosystèmes à l'échelle du paysage et mosaïques d'écosystèmes importantes aux niveaux mondial, régional ou national, et qui contiennent des populations de la grande majorité des espèces présentes naturellement modèles naturels de distribution et d'abondance				
Sans objet.				
Catégorie 3 - Refuge biologiques, habitats et/ou écosystèmes menacés ou rares				

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
3.1 Peuplements peu fréquents naturellement ou rares par la pression anthropique.	FHCV : A-1 A-2 A-3 A-4 A-5 A-6 B-1 B-2 B-3 B-4 B-5 B-6 C-1 C-2	Aucune activité forestière permise ainsi que la construction de chemins forestiers.	Confirmer le respect des limites des peuplements.	100% des superficies ont été respectées
3.2 Peuplements peu fréquents naturellement ou rares par la pression anthropique.	FHCV B-6	Maintien des peuplements. Limiter impacts visuels	Respect des prescriptions adaptées.	100% des superficies ont été respectées

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
3.3 Peuplements peu fréquents naturellement ou rares par la pression anthropique.	FHCV : C-1 C-2	Protection visuel et passage à 90 degrés dans les sentiers pédestre	Respect des prescriptions adaptées.	100% des superficies ont été respectées
2.1 Secteurs intacts renfermant de la forêt mature et surannée	Valeur pour la conservation de la biodiversité. Fragmentation par le développement du réseau routier. Susceptible d'être récolté.	Absence d'aménagement forestier	Confirmer le respect des limites des peuplements.	100% des superficies ont été respectées
2.2 EFE (non présentes sur les lots forestiers)	Sites protégeant des éléments importants de la biodiversité (écosystèmes menacés ou rares, etc.). Faible dimension des aires, donc grande influence des milieux adjacents (présent sur les UAFs adjacentes).	Absence d'aménagement forestier.	N/A	N/A

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
Catégorie 4 - Services écosystémiques de base y compris la protection de l'eau les bassins versants et le contrôle de l'érosion des sols et pentes vulnérables.				
4.1 Prise d'eau	Source de qualité. Les activités forestières et de récolte pourraient modifier la valeur du site.	Sources connues sur les lots forestiers, zone de protection de 60 mètres et selon la topographie.	Contribution à l'acquisition de connaissances par le biais de la formation des travailleurs;	100% des prises d'eau sont respectées
Catégorie 6 - Sites, ressources, habitats et paysages de signification culturelle, archéologique ou historique, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse / sacrée pour les cultures traditionnelles de communautés ou peuples autochtones				
6.1 Zones d'intérêt des autochtones	Lieux d'exercice d'activités coutumières. Utilisation pour la récolte de gibier, la pêche et la récolte de plantes. Impact visuel négatif de l'exploitation forestière ;	Conservation d'un encadrement visuel de qualité. Maintien d'un habitat de qualité pour la faune terrestre et aquatique. Conservation des sites de récolte de végétaux. Modalités selon les saisons. Ententes particulières.	Respect des mesures de protection. Suivi des opérations réalisées à proximité ou à l'intérieur de ces zones.	100% des modalités respectées

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
	Diminution des populations fauniques et floristiques d'intérêt.			
6.2 Site de sépulture	Sites d'importance culturelle. Impact visuel négatif de l'exploitation forestière ; Dommages possibles au site.	Protection des sites identifiés suite aux consultations ; Conservation d'un encadrement visuel de qualité.	Respect des mesures de protection. Suivi des opérations réalisées à proximité de ces zones.	100% des modalités respectées
6.3 Parcours divers d'intérêts socioculturel et socioéconomique (Aire de pique-nique, circuit panoramique, parcours interrégional de randonnée (Vallée bras du Nord).	Utilisation culturelle et socioéconomique. Impact visuel négatif de l'exploitation forestière. Dommages possibles aux sites et parcours.	Protection de l'environnement immédiat; Conservation d'un encadrement visuel de qualité.	Respect des mesures de protection. Suivi des opérations réalisées à proximité ou à l'intérieur de ces zones.	100% des modalités respectées

Catégorie HVC	Description	Mesures de protection	Mesure de suivi	Mise à jour 2019
6.4 Site archéologique	<p>Sites d'importance culturelle.</p> <p>Impact visuel négatif de l'exploitation forestière.</p> <p>Dommages possibles au site.</p>	<p>Interdiction d'effectuer des activités d'aménagement forestier sur le site. Dans le secteur archéologique, il peut y avoir des activités d'aménagement forestier, mais sur sol gelé uniquement.</p> <p>Zone tampon de 50 m autour du site.</p>	<p>Respect des mesures de protection.</p> <p>Suivi des opérations réalisées à proximité de ces sites.</p>	<p>100% des modalités respectées</p>